

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2020.06.22-002 – Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition de parcelles boisées cadastrées AA 142 et AA 143.

L'an deux mil vingt, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
25 JUIN 2020
Bureau du Courier

Madame Catherine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.06.22-002 – Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition de parcelles boisées cadastrées AA 142 et AA 143.

Rapporteur : Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du Code Forestier ;
- Considérant le courrier de Maître COSTE, daté du 19 février 2020, informant la commune de Parempuyre d'une vente de deux parcelles boisées cadastrées AA 142 et AA 143 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 8 juin 2020 ;

Par courrier daté du 19 février 2020, Maître Stéphane COSTE a informé la commune de la vente de deux parcelles boisées cadastrées AA 142 (1 515 m²) et AA 143 (1 449 m²), au prix de 13 000 €. Ces parcelles sont situées dans le bois de l'Usine, sur le chemin rural prolongeant la rue de Bel Air, et sont classées en zone Nf « zone naturelle forestière » et inscrites en Espace Boisé Classé (EBC) du PLU de Bordeaux Métropole.

Dans l'optique de conserver et protéger ces parcelles boisées, il est proposé au Conseil Municipal d'exercer le droit de préférence de la commune et d'autoriser le Maire à acquérir les parcelles cadastrées AA 142 et AA 143, d'une superficie totale de 2964 m² pour un montant de 13 000 €. Ce montant s'entend hors frais d'actes, taxes et droits d'enregistrement. Ces frais seront à la charge de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'acquérir les parcelles cadastrées AA 142 et AA 143, d'une superficie totale de 2 964 m², au prix de 13 000 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'agence (2 000 €),
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Béatrice de François

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 2 juin 2020

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre